

# LE MOUVEMENT D'ÉDUCATION POPULAIRE ENTRE INNOVATION SOCIALE ET INNOVATION FINANCIÈRE : L'EXEMPLE DES FÉDÉRATIONS DE CENTRES SOCIAUX

Par André Decamp\*

La mise en place de normes et de procédures européennes au sein du secteur social et l'arrivée de nouveaux acteurs associatifs en France – fonctionnant sur un modèle de start-up pour intervenir dans le domaine du social – soulèvent plusieurs questions relatives à l'avenir de plus de deux mille centres sociaux français. Ces derniers sont des structures de proximité, reconnues d'utilité publique, proposant des activités sociales, éducatives, culturelles, familiales, répondant aux besoins des habitants, dans une démarche d'éducation populaire et d'animation du territoire.

Mais, depuis l'adoption en 1986 de l'Acte unique européen et la libéralisation de la partie économique des services sociaux des pays membres, la conception de l'intervention sociale est transformée via des notions de productivité, de rentabilité et de modernisation. Nous appellerons ce processus l'« européanisation », qui remet en cause l'organisation traditionnelle des services publics tout en transformant progressivement une mission d'intérêt général en « *problème à résoudre* » (Vezinat, 2019). Ainsi, les minima sociaux coûteraient « *un "pognon de dingue" et seraient inefficaces*<sup>1</sup> » pour lutter contre la pauvreté, le chômage, le déficit budgétaire et la dette publique. Ce paradigme emprunte en partie un langage et des comportements pratiques issus de l'entreprise et du New Public Management (Bezes, 2012)

En France, les centres sociaux semblent pris en étau entre ces nouvelles formes de déploiement de l'action publique – qui accompagne, articule, agrège, hybride ou superpose le public et le privé – dans les modalités d'actions tant lucratives que non lucratives (Cottin-Marx *et al.*, 2017) et l'émergence d'acteurs associatifs ayant intégré les règles du marché et fonctionnant comme des start-up dans le domaine du social. Dans ce contexte européen et national en constante réforme, les associations du mouvement d'éducation populaire (Ligue de l'enseignement, Fédération Léo Lagrange, Cemea...), à l'instar de leurs consœurs tournées vers l'assistance

---

(1) Guillaume Duval, 2018, « Les aides sociales sur la sellette », *Alternatives économiques*, n° 381, p. 12.

---

\* Directeur de centre social pendant quinze ans. Aujourd'hui membre du Laboratoire d'innovation sociale par la recherche-action (Lisra).

aux personnes en difficulté (Cimade, Emmaüs, Les Petits Frères des pauvres...), doivent pourtant faire face à la nécessité d'innover pour perdurer (Richez-Battesti *et al.*, 2012). Comment peut-on financer l'innovation sociale dans le respect des valeurs des organisations qui la portent lorsque les associations du mouvement d'éducation populaire sont mises en concurrence entre elles ainsi qu'avec les start-up sociales de l'ESS, en plein essor ?

Ces évolutions sont perçues avec acuité par les délégué-es de centres sociaux<sup>2</sup>. Une étude qualitative menée dans cinq régions (Île-de-France, Bretagne, Bourgogne-France-Comté, Pays de la Loire, Grand Est) analyse leurs perceptions mais aussi leurs solutions pour un renouveau à l'heure où leurs fédérations semblent prises en étau entre innovation sociale et innovation financière.

Dans la première partie, nous présenterons les fondements historiques des centres sociaux, leurs missions et leurs évolutions récentes. Puis, à partir des entretiens semi-directifs réalisés en 2019 auprès de délégué-es de fédérations – départementales, régionales et nationale – de centres sociaux, nous tenterons de situer, dans la deuxième partie, dans quelles conditions ils peuvent s'extraire de cet étau.

## Le modèle socio-économique des centres sociaux mis en question

### Les centres sociaux d'hier à aujourd'hui

Selon la Charte fédérale des centres sociaux et socioculturels<sup>3</sup>, « *le centre social et socioculturel entend [...] être un foyer d'initiatives porté par des habitants associés, appuyés par des professionnels capables de définir et de mettre en œuvre un projet de développement social pour l'ensemble de la population d'un territoire* ». En France, l'histoire des centres sociaux<sup>4</sup> débute en 1897 quand Marie Gahéry fonde l'Œuvre sociale et ouvre la première « maison sociale » dans le 11<sup>e</sup> arrondissement de Paris, dont elle cède rapidement la direction à mère Mercédès Le Fer de la Motte. D'autres structures émergent aussi en dehors de Paris, mais sans constituer pour autant un mouvement d'ensemble franc. Pour accroître leur action, les centres sociaux se fédèrent en avril 1927 en une Fédération des centres sociaux français (FCSF), avec le statut d'association loi 1901 (Durand, 2006). Depuis 1953, la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) les finance grâce à une subvention nommée « animation globale ». Jusqu'au milieu des années 1970, l'État central leur octroie en plus une aide dévolue à leur fonctionnement, ce qui constitue un financement stable (Poyraz, 2005), avant de décider, peu après les années 1980, de transférer certaines compétences aux collectivités locales, en gardant comme prérogative de fixer les grandes orientations politiques de l'insertion et du développement social (Hély, 2009). Aujourd'hui, les associations, y compris les centres sociaux, vivent une période de réduction budgétaire sans précédent en raison du

(2) Les fonctions attribuées aux délégué-es de fédérations se répartissent entre l'animation (soutien et accompagnement des centres sociaux adhérents de la Fédération) et la représentation (ce qui comprend la promotion du projet fédéral, l'interface auprès des partenaires locaux et le pilotage des chantiers du département, de la région ou à l'échelle nationale).

(3) Charte fédérale des centres sociaux et socioculturels de France, Fédération des centres sociaux et socioculturels de France, 18 juin 2000.

(4) <https://ain.centres-sociaux.fr/files/2014/01/Histoire-des-centres-sociaux-2007.pdf>

désengagement progressif de l'État. Ainsi, entre 2005 et 2012, leurs subventions publiques ont baissé de 3 % par an, tandis que la commande publique augmentait à un rythme de 9 % au cours de la même période (Prouteau et Tchernonog, 2017).

## L'Europe : régulateur des principes et normes des services publics

Depuis 2006, la Commission européenne reconnaît que les services sociaux d'intérêt général (SSIG)<sup>5</sup> sont un « *pilier de la société et de l'économie européenne* ». Elle attend de ces différentes structures une amélioration de la transparence, de l'efficacité et, par conséquent, un meilleur usage des ressources. Elle souhaite donc imposer aux SSIG les règles du droit communautaire de la concurrence et du marché. C'est en ce sens que nous évoquons l'« *européanisation* » du secteur social. « *Ce terme fait référence aux processus de construction, de diffusion et d'institutionnalisation de règles formelles et informelles, de procédures, de paradigmes de politiques publiques, de styles, de "façons de faire", de croyances partagées et de normes, qui sont, dans un premier temps, définis et consolidés au niveau européen, puis incorporés dans la logique des discours, des identités, des structures politiques et des politiques publiques au niveau national/infranational* » (Radaelli, 2010).

Ainsi, les directives européennes poussent les acteurs associatifs à entrer dans une logique concurrentielle entre eux pour avoir accès aux ressources et aux financements (Chevallier, 2016 et 2018).

## L'émergence d'un modèle plus entrepreneurial à l'esprit start-up

Cette mise en concurrence est exacerbée par l'essor des start-up sociales. En 2017, 2 237 centres sociaux avaient l'agrément de la CAF<sup>6</sup>. Parmi les 222 900 établissements de l'ESS, dont seulement 236 sous le statut de sociétés commerciales<sup>7</sup>, un grand nombre de start-up sociales proposent des services à finalité sociale ou inclusive, tout en reposant sur un modèle et des ressources spécifiques. Ces start-up sont bien souvent portées par de jeunes diplômés issus de grandes écoles et des réseaux de l'entrepreneuriat social (Flécher, 2019). Elles ont, par le profil de leurs dirigeants, une capacité importante à réaliser et à optimiser des montages financiers (exonérations de cotisations, crédits d'impôts, subventions publiques, levées de fonds, dossiers d'appels d'offres...) et bénéficient d'infrastructures économiques de soutien particulières (pépinières d'entreprises, espaces de coworking, incubateurs et accélérateurs de compétences...), et ceci alors même que leur cœur de métier n'est pas d'aller dans le champ du social – elles interviennent peu ou pas dans les quartiers les plus difficiles et n'ont pas toujours pour préoccupation de recruter et de former des animateurs peu diplômés issus des quartiers d'intervention, dans un esprit d'éducation populaire. L'essor des start-up sociales du secteur de l'ESS, captant parfois les

(5) Le champ du social, en France, correspond aux spécificités des SSIG définis en 2006 par la Commission européenne. Ce secteur hétérogène, en profonde mutation, recouvre de nombreux axes représentant une diversité importante de missions et de statuts professionnels : la protection sociale (Sécurité sociale et mutualité); le social et le médico-social; les services à la personne; les services d'aide et d'accompagnement à domicile des publics fragiles; l'insertion par l'activité économique; l'emploi et la formation; le logement social; la petite enfance; l'enfance en danger et l'enfance délinquante; la jeunesse, le sport et l'éducation populaire; le tourisme social. Cette liste reflète autant la diversité des missions que celle du statut des intervenants, et l'hétérogénéité du secteur des SSIG en profonde mutation.

(6) Enquête 2018, données 2017, Senacs (Système d'échange national des centres sociaux).

(7) Voir <https://ess-france.org/fr/ressources/les-societes-commerciales-de-less-premiers-elements-danalyse>

fonds de la CAF dans une logique plus marchande que militante, engendre une dimension concurrentielle accrue dans ce secteur. Un délégué régional de Bretagne (2019) nous rapporte son étonnement quant à la similitude d'intervention de ces start-up : *« Je pense qu'il faut préparer l'avenir, [...] faire ce pas de côté, [...] aller voir d'autres modèles, [...] s'interroger sur la montée en puissance d'acteurs qui se disent de l'ESS mais qui ont des pratiques très liées aux entreprises, [...] des capacités de communication très fortes, on le sait bien. Nous, on vend moyennement bien ce qu'on fait ; eux, ils savent très bien utiliser les supports [...], les mots qui vont bien, [...] ce sont des pros de la com', comme peuvent l'être des entreprises dans une logique très marchande. [...] Ils ont des réseaux, des leviers d'influence qu'on n'a pas, donc [...] ils se placent, et c'est vrai que ça, ça nous fait bondir, ce phénomène des start-up. »*

## Quelles voies pour un renouveau ? Les trois tendances à inverser

Lors de notre enquête, nous avons remarqué que le discours sur l'organisation du travail s'inscrit dans une multiplicité de points de vue et de traductions du projet fédéral sur les objectifs et les méthodes de travail de l'organisation, dont la compréhension ne peut se faire que par un travail de déconstruction conceptuelle. Les entretiens avec les délégués de centres sociaux se sont orientés autour de plusieurs thématiques :

- la baisse des financements dans le secteur associatif ;
- l'« européanisation » des centres sociaux ;
- les relations entre les fédérations (départementales, régionales et nationale) ;
- la notion d'impact social ;
- les relations avec les collectivités (locales et supranationale) ;
- les relations entre les start-up et les fédérations de centres sociaux.

Notre étude s'appuie sur neuf entretiens semi-directifs effectués entre février et juillet 2019. Cinq hommes et quatre femmes âgés de 40 à 55 ans, implantés en Île-de-France, Bretagne, Alsace, Pays de la Loire et Bourgogne-Franche-Comté, ont été interviewés. Notre échantillon représente une relative diversité d'origines et de positions sociales. Les propos de ces personnes ont ensuite été confrontés aux résultats de notre recherche bibliographique et webographique, ainsi qu'à ceux d'une analyse documentaire. Afin de comprendre la dimension politique des centres sociaux, les entretiens ont été volontairement conduits auprès des délégués de centres sociaux plutôt que des directeurs-trices, afin d'éviter des réponses de type managérial. En outre, les fédérations sont historiquement qualifiées comme étant les « têtes du réseau<sup>8</sup> » des centres sociaux pour la diffusion du discours politique, ce qui vient valider notre choix. La méthode de l'anthropologie participative est apparue comme la mieux adaptée pour étudier les réponses

(8) [www.centres-sociaux.fr/reseau](http://www.centres-sociaux.fr/reseau)

aux questions posées, car « *seule l'implication des personnes permet d'obtenir un savoir détaillé, sincère et rigoureux* » (Mesnier et Vanderlotte, 2012).

Nous avons retenu trois points critiques : la bureaucratisation au sein des fédérations des centres sociaux ; la mise en concurrence silencieuse des services publics ; la jonction entre l'innovation sociale et l'innovation financière par le biais de l'investissement social (contrats à impact social : CIS).

### **La bureaucratisation au sein des fédérations des centres sociaux**

Les travailleurs sociaux doivent répondre à des injonctions législatives et réglementaires exigeantes et parfois même contradictoires. « Ils sont de plus en plus sommés de participer à des procédures gestionnaires parfois dévorantes ou jugées “absurdes”, tout en faisant face à des situations sociales dégradées et dégradantes qu'ils n'ont pas toujours les moyens de soulager » (*ibid.*). Cette ambivalence des discours est clairement illustrée dans nos entretiens.

En effet, dès 1945, les centres sociaux internalisent la culture de l'Union nationale des associations familiale (Unaf) : tableaux de bord, fiches de poste, organigrammes, appels à projet, agréments de la CAF, professionnalisation des acteurs. Cette culture est typiquement bureaucratique au sens de la définition donnée par Bezes (2009) : « *La bureaucratisation désigne la multiplication des règles, l'accentuation de la formalisation et les multiples effets qu'elles produisent sur le fonctionnement organisationnel de la routinisation des comportements des agents.* » De telles pratiques sont toujours présentes, voire en essor, comme l'illustre cet extrait d'entretien : « *On va essayer de faire un échange... un échange de professionnels européens ou autre, on va y mettre du temps. [...] Dans les fédérations, il y a ce qu'on appelle les fonctions fédérales de base [...], le réseau [...], et les institutions qui nous sollicitent plus qu'avant, donc il y a des choix à faire [...]. Là, nous n'avons plus de temps pour faire du “à côté” et du “donner l'envie”. Et pour cela, donner l'envie, ce n'est pas notre fédération nationale qui nous donne envie* » (délégué départemental Île-de-France, 2019).

### **La mise en concurrence silencieuse des services publics**

Sous l'effet du transfert de l'agenda des politiques publiques à l'Europe (Bauby, 2011), les associations du secteur associatif s'affrontent en silence : les grosses associations absorbent les plus petites, afin d'effectuer le même travail mais avec moins de moyens humains (Vézinat, 2019). Les services de certaines municipalités sont confiés à des associations via des marchés publics, et les politiques de la jeunesse à des entreprises spécialisées dans le domaine du social (Hély, 2009). L'État ne va plus intervenir après coup pour encadrer « *des initiatives venues d'en bas* », mais prendre des initiatives, soit

en direct, soit à distance, pour contrôler ou orienter l'action des associations. Aujourd'hui, il encourage les acteurs du social à adopter les pratiques du secteur marchand : incitation à la concurrence, maîtrise des coûts salariaux, travail en partenariat, etc. (*ibid.*).

La course aux marchés publics engendre une concurrence<sup>9</sup> entre les fédérations et d'autres organisations complémentaires qui interviennent sur le terrain, poursuivant des objectifs voisins et s'adressant au même public – mouvements d'éducation populaire, fédérations de maisons des jeunes et de la culture, etc. (Juan *et al.*, 2019). Ainsi, ce ne sont pas les start-up qui sont seules en cause dans ce développement de la concurrence : « *Je pense qu'il y a de la grande concurrence, pas avec le privé, mais plutôt entre les structures des grandes fédérations d'éducation populaire* » (délégué Pays de la Loire, 2019).

Ceci génère un ensemble de postures et de pratiques très diversifiées, voire divergentes, parmi les acteurs du mouvement d'éducation populaire, comme l'illustrent les deux exemples suivants. La Fédération Léo Lagrange, avec ses trois mille salariés, se définit comme une organisation qui « *répond aux appels d'offres des acteurs publics qui souhaitent déléguer la gestion d'un équipement, d'un dispositif de programmes éducatifs, une offre de vacances, des formations continues ou du travail de conseil*<sup>10</sup> ». Elle présente son action comme une « *réponse à la commande publique pour servir les politiques d'intérêt général menées par les collectivités* ». C'est la recherche de l'autonomie par le marché. D'autres associations, comme la Ligue de l'enseignement du Val-d'Oise, jugent nécessaire d'opérer un tournant indispensable vers le bien commun et « *vers un nouveau modèle économique qu'il [...] faut adopter pour surmonter cette période de décroissance générale qui s'annonce beaucoup plus dure et longue que prévu*<sup>11</sup> ».

## La mesure d'impact comme modèle socio-économique ?

L'évolution du modèle socio-économique du secteur associatif est au cœur des débats depuis 2014 pour poser un cadre de référence<sup>12</sup> aux centres sociaux. Lors de l'été 2015, un séminaire des cadres fédéraux de la FCSF intitulé « *Un nouveau modèle économique pour le centre social ?* » a permis d'identifier trois pistes d'évolution : améliorer encore, inventer si nécessaire le cadre des relations avec les pouvoirs publics ; accompagner les adhérents sur ces questions ; expérimenter de nouvelles formes de systèmes économiques, tant pour les centres sociaux que pour la vie fédérale<sup>13</sup>. Plusieurs rencontres instaurées par l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (Injep)<sup>14</sup> sont également menées depuis novembre 2019. Le secteur associatif, notamment les centres sociaux, se retrouve ainsi au carrefour de tensions liées aux mutations de ce secteur d'activité et de son environnement.

La mesure de l'impact social est devenue un sujet majeur dans le

(9) [www.jdanimation.fr/actualites/jeunesse-education-populaire-et-culture-doivent-sortir-de-la-concurrence](http://www.jdanimation.fr/actualites/jeunesse-education-populaire-et-culture-doivent-sortir-de-la-concurrence)

(10) Rapport d'activité 2011 de la Fédération Léo Lagrange, p. 2, [www.leolagrange.fr](http://www.leolagrange.fr)

(11) [www.ligue95.com/passer-de-la-vente-de-prestations-a-la-realisation-de-projets-communs-par-la-signature-de-conventions-avec-nos-partenaires/](http://www.ligue95.com/passer-de-la-vente-de-prestations-a-la-realisation-de-projets-communs-par-la-signature-de-conventions-avec-nos-partenaires/)

(12) [www.centres-sociaux.fr/modeles-socio-economiques-point-etape-dune-priorite-politique](http://www.centres-sociaux.fr/modeles-socio-economiques-point-etape-dune-priorite-politique)

(13) [www.centres-sociaux.fr/files/2019/07/Rapport-dactivit%C3%A9-2015-web.pdf](http://www.centres-sociaux.fr/files/2019/07/Rapport-dactivit%C3%A9-2015-web.pdf), p. 10.

(14) <https://injep.fr/evenement/les-mutations-du-monde-associatif>

débat relatif au financement de l'innovation sociale (Besançon et Chochoy, 2019). Nous avons relevé au cours de notre enquête que le terme « impact social » avait souvent été employé pour « convaincre » lors de ces rencontres de l'Injep, de la même manière qu'il l'est dans les rapports d'activité de la fédération des centres sociaux et dans ses assemblées générales, et ce depuis 2015. Le dispositif « contrats à impact social » est présenté par les pouvoirs publics comme une piste de renouveau pour la fédération et ses centres sociaux affiliés. Face à l'injonction de l'évolution des modèles socio-économiques, les fédérations des centres sociaux semblent déstabilisées et leur agilité remise en cause : « C'est quand même un syndrome de nos sociétés ; nos financeurs, il leur faut à chaque fois de l'innovant, il leur faut toujours un truc, un concept qui est "sexy", qui se vend bien, etc., un truc qui n'a rien de novateur mais qui est présenté comme quelque chose de novateur, qui n'est pas entaché de l'image un peu vieillotte que peuvent avoir les centres sociaux » (délégué régional Bretagne, 2019). Ces évolutions ne soumettent-elles pas les délégués à un processus permanent de réorganisations et de changements de nature et d'ampleur diverses ? Ne viendraient-elles pas renforcer le sentiment d'impuissance des délégués ? Quelles seraient les conditions pour rompre cette dynamique et proposer un renouveau ?

Confrontées à la réalité quotidienne des centres sociaux et des fédérations, les personnes enquêtées déplorent de ne pas posséder les conditions permettant de rendre compte des ambivalences existantes : « *Il faut également porter notre regard sur la façon dont le sujet de l'évolution des modèles socio-économiques pénètre notre secteur. Au-delà des travaux conduits en 2014 par la CPCA (Coordination permanente des coordinations associatives, ancien Mouvement associatif), du rapport KPMG [un réseau international de cabinets d'audit et de conseil] de 2017<sup>15</sup> et des travaux en cours au sein du Fonjep [Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire] sur les modèles socio-économiques des associations de jeunesse et d'éducation populaire, on voit également apparaître cette notion au sein de conventions partenariales ou dans les fiches actions d'un certain nombre de SDAVS<sup>16</sup> [schémas directeurs de l'animation de la vie sociale]<sup>17</sup>. »*

## Les conditions pour un renouveau

Selon Desroche (1990) et Bazin (2014), nous ne trouverons pas de réponses aux questions actuelles si nous ne déconstruisons pas, dans le même temps, la représentation de notre modèle de pensée à travers laquelle ces questions sont posées. Leurs travaux plaident pour la création d'un renouveau à partir d'un espace réflexif, lequel doit créer trois conditions indispensables (Bazin, 2014) : élaborer un contexte d'extériorité permettant tant à l'acteur qu'au chercheur de penser son implication socioprofessionnelle en dehors d'une

(15) [www.ud.es/fr/actualites/etude-udesmouvement-associatif-modeles-socio-economiques-associations-employeuses-quelles](http://www.ud.es/fr/actualites/etude-udesmouvement-associatif-modeles-socio-economiques-associations-employeuses-quelles)

(16) [www.caf.fr/sites/default/files/Schema\\_directeur\\_avs\\_Synthese.pdf](http://www.caf.fr/sites/default/files/Schema_directeur_avs_Synthese.pdf)

(17) [www.centres-sociaux.fr/modeles-socio-economiques-point-etape-dune-priorite-politique](http://www.centres-sociaux.fr/modeles-socio-economiques-point-etape-dune-priorite-politique)

logique sectorielle ; encourager et faciliter une mise en position réflexive des acteurs concernés ; ouvrir des perspectives en termes d'expérimentation sociale.

Or, au vu des résultats de notre contribution, il nous semble que ces trois conditions ne sont pas réunies. En effet, l'étude du positionnement des délégué-es souligne avec force deux prises de conscience : celle de la bureaucratisation qui pèse sur les activités des centres sociaux et celle de l'eupéanisation du secteur associatif qui pèse sur le réseau des centres sociaux. Mais les actions des fédérations de centres sociaux ne sont pas perçues comme relevant d'une dynamique synchronisée. Ainsi, le niveau fédératif, comme institution homogène et unifiée, n'apparaît pas comme allant de soi aux délégué-es. Cela nous conduit à énoncer que le sens du travail défini par le cadre fédéral n'est pas homogène et ne peut pas l'être, car il dépend des caractéristiques propres à chaque personne pour sa compréhension et sa mise en œuvre (Foudriat, 2016). En outre, même si les délégué-es reconnaissent la portée nationale du cadre fédéral pour la communication, ils s'en remettent davantage au tissu local (pouvoir public local, acteurs du monde associatif et de l'ESS) pour mieux accompagner les habitants et accomplir leurs missions. Pour eux, la dynamique de renouveau ne semble pas portée au niveau national, mais plutôt ancrée dans une action territorialisée.

Concernant la concurrence, entre les acteurs d'éducation populaire et également avec les start-up, elle est pour certains une source de motivation pour réaffirmer une singularité d'intervention sociale. Pour d'autres, elle est source de perte de sens du travail.

Nos recherches offrent ainsi une nouvelle représentation plus fine des délégué-es de centres sociaux et de leurs débats sur l'évolution des modèles socio-économiques du secteur associatif. Un « *espace réflexif* » (Bazin, 2018) permettrait de tendre vers la réaffirmation du principe d'innovation sociale des centres sociaux pour dépasser les difficultés rencontrées. La construction d'un tel espace de travail collaboratif autour du sens du projet et des actions envisagées semble être le chemin du renouveau. Un tel espace doit être entendu comme une construction collective située et contextualisée, et non comme un modèle uniforme à reproduire de manière standardisée.



## BIBLIOGRAPHIE

---

- Bauby P.**, 2011, *L'Européanisation des services publics*, Paris, Les Presses de Sciences Po, coll. « Bibliothèque du citoyen ».
- Bazin H.**, 2014, « Enjeux d'un tiers-espace scientifique. Éléments méthodologiques et épistémologiques en recherche-action », [www.recherche-action.fr](http://www.recherche-action.fr)
- Bazin H.**, 2018, « La centralité populaire des tiers-espaces », *L'Observatoire*, n° 52, Observatoire des politiques culturelles, p. 91-93.
- Besançon E. et Chochoy N.**, 2019, « Mesurer l'impact de l'innovation sociale : quelles perspectives en dehors de la théorie du changement ? » *Recma*, n° 352, p. 42-57.
- Bezès P.**, 2009, *Réinventer l'État. Les réformes de l'administration française (1962-2008)*, Paris, PUF, coll. « Le lien social ».
- Bezès P.**, 2012, « État, experts et savoirs néo-managériaux. Les producteurs et diffuseurs du New Public Management en France depuis les années 1970 », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 193(3), p. 16-37.
- Chevallier J.**, 2016, « La "Modernisation de l'action publique" en question », *Revue française d'administration publique*, n° 158(2), p. 585-598.
- Chevallier J.**, 2018, *Le Service public*, Paris, PUF.
- Cottin-Marx S., Hély M., Jeannot G. et Simonet M.**, 2017, « La recomposition des relations entre l'État et les associations : désengagements et réengagements », *Revue française d'administration publique*, n° 163(3), p. 463-476.
- Decamp A.**, 2020, « Aveuglement cognitif et double bind en centre social », *Empan*, n° 120(4), p. 50-57.
- Desroche H.**, 1990, *Entreprendre d'apprendre. De l'autobiographie raisonnée aux projets d'une recherche-action*, Paris, Éditions ouvrières, coll. « Apprentissage 3 ».
- Durand R.**, 2006, *Histoire des centres sociaux. Du voisinage à la citoyenneté*, Paris, La Découverte, coll. « Alternatives sociales ».
- Flécher M.**, 2019, « Des inégalités d'accès aux inégalités de succès : enquête sur les fondateurs et fondatrices de start-up », *Travail et emploi*, n° 3(3), p. 39-68.
- Foudriat M.**, 2016, « La construction sociale des représentations des cadres de direction sur l'organisation et les phénomènes d'aveuglement cognitif », *Forum*, n° 147(1), p. 27-32.
- Hély M.**, 2009, *Les Métamorphoses du monde associatif*, Paris, PUF, coll. « Le lien social ».
- Juan M., Laville J.-L. et Henry M.-C.**, 2019, « Les modèles socio-économiques des associations de jeunesse et d'éducation populaire », Fonds de coopération pour la jeunesse et l'éducation populaire.
- Mesnier P.-M. et Vandernotte C.**, 2012, *En quête d'une intelligence de l'agir*, tomes 1 et 2, Paris, L'Harmattan, coll. « Recherche-action en pratiques sociales ».
- Poyraz M.**, 2005, *Les Interventions sociales de proximité*, L'Harmattan, coll. « Travail du social ».
- Prouteau L. et Tchernonog V.**, 2017, « Évolutions et transformations des financements publics des associations », *Revue française d'administration publique*, n° 163(3), p. 531-542.
- Radaelli C.**, 2010, « Européanisation », *Dictionnaire des politiques publiques*, 3<sup>e</sup> éd., Paris, Presses de Sciences Po, coll. « Références », p. 247-257.
- Richez-Battesti N., Petrella F. et Vallade D.**, 2012, « L'innovation sociale, une notion aux usages pluriels : quels enjeux et défis pour l'analyse ? », *Innovations*, n° 38(2), p. 15-36.
- Veziat N.**, 2019, « Le crépuscule des services publics », *La Vie des idées*.